

Plainte contre  
S. Dorel  
aliéné.

à Monsieur  
le Maire de ff. Rambert (Isle - Barbe)  
(Rhône)

7 août, 1854.

Famille.

Mme Dorel tante  
mortuella

mon épouse. Dal

Monsieur le Maire

Noter:  
Mme Dorel après Dal  
arrangements sous espèces  
cette pièce. (3.)

C'est après d'années de mariage  
éculées sous les auspices d'une parfaite union  
et d'une prospérité qui promettoit aux mariés  
Dorel de terminer leur vie par une vieillesse  
heureuse, que la susignée femme Dorel (née Vélaz)  
~~est~~ plongée dans la plus profonde affliction  
en se voyant obligée de porter plainte contre  
son très cher époux, Jean Dorel, beaucoup plus  
malheureux que coupable.



Depuis quelques années des signes indubitables  
d'aliénation s'étoient manifestés chez Jean Dorel,  
soit par son langage incohérent et ses actions;  
soit par un manque absolu de mémoire et quelques  
accès de colère avec menaces non suivies  
d'exécution. Ainsi, il s'obstinait à errer dans  
la ville au milieu de la nuit, souvent on lui va  
chercher sa demeure et éprouver beaucoup de peine  
à retrouver l'entrée de son domicile principal  
sur vieille-moironie, 4; quelque fois il frappait  
à la porte de ses proches voisins d'un autre étage

et s'obstinait à se croiser chez lui. De tenir à  
autre il s'adressait à son épouse en lui redonnant  
l'ordre impératif de lui indiquer au état son  
femme pour qui il témoignait beaucoup  
d'affection tout en la méconnaissant complètement.  
Ceci s'écrit donc bon à dire faits presque  
insignifiants quoique on ne peut plus d'oublier  
pour une épouse qui se voyait à la fois  
chérie et méconnue. L'exposant ne pouvait  
pas prévoir la scène suivante, la quelle devint  
clairement que l'élévation de bénigne quelle  
était à propos subitement à l'état de monomanie  
furieuse qui expose aux plus grands dangers  
les proches de malheureux Jean Dorel.

Judi dernier, les mariés Dorel et leur  
domestique Marie Gibaud étaient en leur  
maison de campagne située à St Rembert  
au lieu de confinée au pour la  
maison Bouchard, la journée s'était très bien  
passée, quand à neuf heures de soir, le sieur  
Dorel se leva silencieusement pour aller dans  
la chambre à coucher de Marie Gibaud qui  
était endormie, il lui versa sur la tête un vase  
de nuit plein d'urine ce qui la réveilla  
subitement. De là, quelques récriminations  
de la domestique et réplique de l'élévée qui  
sortit, mais revint écumée intérieurement en état de  
fureur, et armé de vase de nuit qu'il brisa

sur le front de Marie Gibaud. Des cris  
 au secours se firent entendre, M<sup>r</sup> Pfeffer  
 proche-voisin locataire de la maison Bouchard  
 accourut en toute hâte. Il trouva Marie  
 Gibaud dans l'état le plus déplorable, sa figure  
 et ses vêtements étaient imondés de sang qui  
 indiquait d'une lésion profonde existant  
 au front occasionnée par le bris du vase dont  
 elle faillit être asommée. Enfin l'on voit  
 le feu fier, on l'entraîna dans sa chambre  
 à coucher on il fut fermé sous clef. Alors  
 seulement on put donner les premiers secours  
 à la blessée qui avait en outre la lèvre supérieure  
 fendue et une autre blessure près de l'œil,  
 et si elle n'eût pas été éborgnée, aveuglée ou asommée,  
 elle ne le doit qu'à un hasard qui a dirigé les  
 fragments de porcelaine lors de la violente fracture  
 du vase de nuit dont elle avait été rudement  
 frappée.

C'est ainsi, M<sup>r</sup> Le Maire, qu'une épouse qui  
 semblait ne devoir se séparer de son mari qu'à  
 la mort, se voit dans les tristes nécessités de  
 recourir à votre assistance auprès de l'autorité  
 judiciaire, afin qu'après votre constatation due  
 faite ci-dessus, les soupçons soit dûment  
 autorisée à faire fermer Jean Douel dans une  
 maison de santé ou il pourra recevoir les secours  
 de lois que réclame la triste position de son mari.

qui, dans un seul accès, peut changer l'honnête  
Dorel en un homicide voire même en  
incendiaire sans culpabilité après son sacre  
victime.

Veuillez ordonner une enquête sur les faits  
ci-dessus et agréer les très humbles salutations  
de celle qui a l'honneur d'être,

Monsieur le Maire

J. Reubert,  
ce 7 août, 1854.

Notre très respectueuse  
Servante.